

CONSEIL MUNICIPAL COMPTE RENDU DE SEANCE

Séance du lundi 05 JUILLET 2023 à 20 heures 30 minutes
CANTINE

Convocation par mail le 01 juin 2023

Présents :

Mme BLOT Claudie, M. BOUSQUET Thierry, M FIAULT Nicolas, Mme GAJAC Paule, M. GUEDES PIRES Bruno, Mme SOULIER Laura Marie Leslie, M. TEYSSEDOU Adrien,

Procuration(s) : Mme GOSSET Angélique donne pouvoir à M. BOUSQUET Thierry,

Absent(s) : M. BISSIERES Sylvain Frédéric

Excusé(s) : M. VIERGE Guy

Secrétaire de séance : M. BOUSQUET Thierry

Président de séance : M. TEYSSEDOU Adrien

ORDRE DU JOUR

1/ Délibérations

- Forfait Taxe d'Aménagement des places de stationnement
- Opposition à la fermeture de la maternité du Pôle Santé du Villeneuvois
- Soutien à la DGFIP pour le maintien des géomètres du Cadastre
- SACEM forfait de prise en charge pour la Commune
- Demande de subvention DECT pour l'installation DECI dans le Bourg

2/Informations

- CM le vendredi 09/06 élection du collège électoral et quorum
- Rocher de l'escalade
- Travail d'archivage secrétariat
- Dégradations ENEDIS à Fontbaysse
- Etude « cuisine centrale »
- Projet de délibération C.E.T. Compte Epargne Temps à soumettre à l'avis du Comité Technique

3/ Echanges

- Futur lotissement (esquisse de Mathieu BRIGNOL - PANGEO)

4/ Questions diverses

Secrétaire de Séance : T. Bousquet

1 – Délibérations :

2023_DE_27 : Forfait Taxe d'Aménagement des places de stationnement

Monsieur le Maire indique au conseil que la commune peut appliquer la taxe d'aménagement pour les places de parking. Cette taxe concerne les personnes réalisant des travaux soumis aux autorisations d'urbanisme (permis de construire, d'aménager ou déclaration préalable pour travaux). Le produit de cette taxe participerait à amortir les frais d'aménagement du nouveau lotissement du hameau des Grandes Châtaigneraies. Le Taux de cette taxe est fixé par le service des impôts. Monsieur le Maire propose d'instaurer la taxe d'aménagement liée aux places de parking en appliquant le taux minimum, ce qui se traduirait par une taxe d'un montant de 100€ par place de parking.

Le conseil, après avoir délibéré, donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer les démarches nécessaires à la mise en place de cette taxe.

Vote : Adoptée (Pour : 8, Contre : 0, Abstention : 0)

2023_DE_28 : Opposition à la fermeture de la maternité du Pôle Santé du Villeneuvois

Monsieur le Maire présente la motion du Conseil Départemental pour la pérennité de l'unité Femme-Enfant du Pôle de Santé du Villeneuvois. Ce pôle accueille en moyenne 650 naissances et 1800 consultations de pédiatrie par an (hors urgence) sur un bassin de 100000 habitants. Monsieur le Maire précise que la moitié de ces habitants sont à 1 heure des autres maternités. Les conseillers départementaux s'opposent à toute fermeture et demande à l'ARS de s'engager sur la pérennité des activités du pôle/Femme Enfant, de garantir un accès aux soins équitable et de travailler à une solidarité territoriale.

Monsieur le Maire demande au conseil d'afficher sa solidarité au conseil départemental par le vote de cette délibération.

Après avoir délibéré, le conseil, le Conseil se prononce favorablement à la proposition de Monsieur le Maire

Vote : Adoptée (Pour : 8, Contre : 0, Abstention : 0)

2023_DE_29 : Soutien à la DGFIP pour le maintien des géomètres du Cadastre

Monsieur Le Maire indique avoir été alerté par courrier du projet de suppression d'un tiers des postes de géomètres (300 sur 900) qui serait compensés par « l'innovation » google. Le risque est grand de voir un nouveau service public désertier les territoires.

Après avoir délibéré, Le Conseil se prononce favorablement au maintien des géomètres du cadastre

Vote : Adoptée (Pour : 8, Contre : 0, Abstention : 0)

2023_DE_30 : SACEM forfait de prise en charge pour la Commune

Monsieur le Maire propose que la commune prenne un forfait auprès de la SACEM pour couvrir les principaux événements des associations.

Monsieur Thierry Bousquet précise qu'en effet, la SACEM propose des forfaits avantageux aux mairies adhérentes à l'Association des Maires de France (AMF). Le forfait envisagé serait d'un montant annuel de 205€ couvrant toutes les animations des associations dans lesquelles la musique n'est pas le but principal de l'animation (exemple : Marché Gourmand, Médiévales, soirée châtaignes, ...). Les Concerts et la musique enregistrée (DJ) ne sont pas inclus dans ce forfait. Il est nécessaire de déclarer à l'avance les diverses animations avec le nom des groupes. Monsieur le Maire précise que c'est un réel avantage pour les associations qui paient aujourd'hui **75€ par animation**.

Le conseil, après avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches afférentes à cette affaire

Vote : Adoptée (Pour : 8 , Contre : 0, Abstention :0)

2023_DE_31 : Demande de subvention DECT pour l'installation DECI dans le Bourg

Monsieur le Maire indique au conseil qu'après la mise en place de la défense incendie au Hameau, il est nécessaire de réaliser celle du bourg. En effet, les futurs travaux dans la maison « Papini » vont nécessiter un permis de construire qui ne sera accepté qu'après la mise en place de la défense contre l'incendie dans le village. Monsieur Thierry Bousquet précise que cela consiste en la mise en place d'un point de pompage

dans la Lède clairement identifié avec une aire réservée au stationnement du camion « pompe ». La zone envisagée est aux abords du pont de la route de la cambe de l'homme afin de ne pas condamner trop de place de parking. La zone ne nécessite pas d'aménagement particulier si ce n'est la signalisation du point de pompage et l'interdiction de stationner. Le coût des panneaux est de 189.88 € hors pose.

Monsieur le Maire propose d'enlever le vieux panneau publicitaire jauni qui se trouve dans cette zone pour diminuer la pollution visuelle.

La création de ce point de pompage devra être signalée au SDIS.

Le conseil après avoir délibéré, donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout documents afférents à cette affaire.

Vote : Adoptée (Pour : 7, Contre : 0, Abstention : 1)

2 – Echanges :

Futur lotissement (esquisse de Mathieu BRIGNOL - PANGEO)

Monsieur le Maire indique avoir la volonté d'aller cette année jusqu'au permis d'aménager. Une esquisse d'implantation a été effectuée par le géomètre. 14 lots (850 à 1200 m²) sont prévus. Monsieur Bruno Guedes fait remarquer qu'un des lots, de par sa forme sera difficile à construire. Mme Claudie Blot demande si La largeur de chemin rural vers Vezou permet à 2 véhicules de se croiser. Monsieur le Maire indique que toutes les remarques seront transmises au géomètre. Monsieur le Maire précise que le prix de vente sera nettement supérieur à celui du premier lotissement

Mme Claudie Blot demande si un projet de construction avec Habitatis est envisagé sur le second lotissement. Monsieur le Maire répond que c'est envisagé sur le premier mais avec un autre bailleur social car Habitatis ne donne pas suite à nos demandes.

Mme Pauline Gajac demande s'il a été envisagé que la municipalité fasse construire un logement dans un but de location. Monsieur le Maire répond que passer par des bailleurs sociaux lui paraît plus judicieux.

3 – Informations :

CM le vendredi 09/06 élection du collège électoral et quorum

Monsieur le Maire indique qu'une réunion du conseil doit se faire Vendredi 09/06/2023 pour élire un délégué et 3 suppléants dans le cadre des élections sénatoriales qui auront lieu en septembre 2023.

Cette date est la même pour toutes les communes de France.

La convocation a été envoyée aux membres du conseil

Rocher de l'escalade :

Monsieur le Maire, dans le but de maintenir l'escalade à Gavaudun, indique qu'une proposition d'achat de la partie de la parcelle incluant uniquement la falaise au prix de 1000€ avec prise en charge des frais de bornage sera envoyée à la propriétaire (Madame Claudie Blot).

Madame Claudie Blot indique qu'elle ne vendra pas à la municipalité. Monsieur le Maire trouve regrettable la position de Madame Blot car la falaise d'escalade, par son attrait, est un site répertorié et connu comme le principal du département et était incluse dans le projet de développement communal.

Travail d'archivage secrétariat

Monsieur le Maire présente le travail d'archivage réalisé par la secrétaire, aidé de l'agent postal.

L'archivage est règlementé pour la partie « papier » ainsi que pour la partie numérique.

Monsieur le Maire indique que ce travail de longue haleine n'est pas encore terminé mais porte déjà ses fruits.

Dégradations ENEDIS à Fontbaysse

Monsieur le Maire indique avoir reçu L'inspectrice des sites de la DREAL et à cette occasion avoir constaté des dégradations à Fontbaysse sur le cours du ruisseau et d'un pont. Ces dégradations ont été faites lors des travaux d'égouttage sous la ligne électrique. Un courrier, avec copie à DREAL, a été envoyé à ENEDIS pour remise en état du pont et du cours du ruisseau

Eglise de Laurenque :

Monsieur le Maire indique que la municipalité a eu l'accord de subvention pour les travaux de remise en état de la toiture et des vitraux. Monsieur Thierry Bousquet indique que le Charpentier a prévu d'intervenir en septembre

Etude « cuisine centrale »

Monsieur le Maire indique qu'un projet de cuisine centrale, initié par Gavaudun, et regroupant plusieurs

communes est à l'étude. Les élèves prendraient toujours leur repas dans les cantines de leur école mais toute la cuisine serait donc préparée au même endroit. C'est une solution qui permettrait des économies en équipements, achats et de fonctionnement. Les communes seront aidées pour l'étude par le département qui dispose des compétences pour la mise en place d'un tel projet. Les produits locaux seront toujours privilégiés.

Projet de délibération C.E.T. Compte Epargne Temps à soumettre à l'avis du Comité Technique

Monsieur le maire souhaite recueillir l'avis du conseil sur la mise en place d'un Compte Epargne Temps (CET) pour les employés de la mairie. L'idée qui motive la mise en place de ce C.E.T serait de pouvoir affecter les heures supplémentaires sur ce compte. Le projet sera soumis au comité Technique. Le conseil est favorable à la mise en place du Compte Epargne Temps.

4/ Questions diverses

Espaces verts :

Monsieur Thierry Bousquet demande si, ponctuellement, on peut faire intervenir une entreprise pour nettoyage de certaines zones de la commune en cette période où la végétation est particulièrement vivace. Monsieur le Maire répond que l'on peut essayer Régie Vallée du Lot.

Feu de la Saint Jean

Madame Pauline Gajac demande qui sera disponible pour l'aider à la mise en place. Les tâches sont réparties entre les membres du conseil

M. le Maire lève la séance à 22 heures 20